

Les élus du Syndicat Unifié UNSA sont signataires de l'accord sur le télétravail

Nous sommes satisfaits des avancées obtenues auprès de la direction par l'intégration de nos demandes pour améliorer le télétravail dans les pôles BDD, BDR et dans les fonctions supports.

L'accord prévoit les avancées suivantes :

En BDD

- Extension du télétravail à hauteur de 2 jours/mois pour tous les métiers concernés par l'expérimentation. (CCPRO, CAGP, CAPI, Groupe Multimédia, Centre expertise pro et banque privée)

En BDR

- Extension du télétravail à hauteur de 2 jours/mois pour tous les salariés.

Pour les fonctions supports

- L'obligation de présence sur site d'au moins 3 jours par semaine pourra être ramenée à 2 jours sur site en cas de semaine incluant un jour férié.
- Intégration de la cellule parcours confiance aux fonctions supports afin de bénéficier du même dispositif de télétravail.

Et pour tous ces salariés

- Augmentation du plafond de la prise en charge de l'achat de matériels informatiques (écran, clavier, souris) : 50% du prix d'achat du matériel dans la limite de 120€
- Possibilité de poser ½ journée de télétravail si l'autre ½ journée est non travaillée (congés, RDV médical...) dans le but de limiter les déplacements et donc l'empreinte carbone.

Les élus du Syndicat Unifié UNSA constatent que le télétravail va prendre une réelle dimension à la CELC puisque tous les pôles sont dorénavant concernés. A son échéance du 30 septembre 2026, nous serons force de proposition pour l'améliorer.

Rejoignez le syndicat des cadres et non cadres



Christophe ANGENAULT



Julien-Christian BAR



Philippe BAZIN



Antoine BROAGE



Adeline GIROLLET



Elodie JOERGER



Olivier LE GOUËLLEC



Sandrine LARDREAU



Kevin MOYER



Lauriane RODOT

Notre appli

